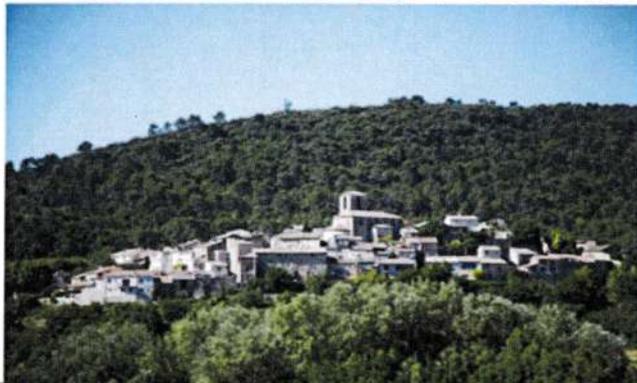




Beaumont de Pertuis



COMPTE-RENDU
DE LA REUNION

RÉUNION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

20 AOUT 2020 – 18h

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h00 et donne lecture des excusés et des procurations.

Présents : TCHOBDRENOVITCH Robert, LOVISOLO Jean-François, JEAN Geneviève, NATTA Jacques, BRABANT Jean-Marc, MAUGAN-CURNIER Séverine, PARTAGE Michel, GOUIRAND Alain, MOURET Karine, RICHAUD Joëlle, MAUREL Eve, ROBERT Jean-Louis, DE VILLEBONNE Alain, GARCIN Mylène, PANATTONI Josiane, RISBOURG Gregory, DUVAL Marc, GRANGE Valérie, KHALIZOFF Samantha, DAUPHIN Anne-Marie, MARGAILLAN Brigitte, SALERNO Nicolas, PAUMIER-LALLEMAND Béatrice, LE BOUC Nathalie, AUBOIS Pierre, BOREL Jean-Luc, DUMONTIER Rose-Marie, VITALE Bernadette, ROUZET Richard, SERRA Catherine, SIMOS Michel.

Procurations de : DE SABRAN PONTEVES Géraud donne procuration à GARCIN Mylène, BASTIE Emilie donne procuration à DUVAL Marc, JAUBERT Marc donne procuration à GRANGE Valérie, GUEYDON Alain donne procuration à JEAN Geneviève, BONNET François donne procuration à MARGAILLAN Brigitte, BRETTE Romain donne procuration à TCHOBDRENOVITCH Robert, DOMEIZEL Mariane donne procuration à BOREL Jean-Luc, LAROCHE Franck donne procuration à RICHAUD Joëlle, GIRAUDON Josiane donne procuration à ROBERT Jean-Louis.

Absents et excusés : EGG Philippe

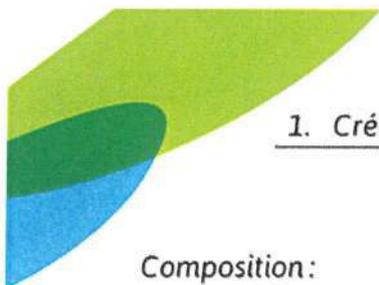
Monsieur Jacques Natta accueille les participants

« Bonsoir à toutes et à tous, c'est toujours un plaisir de se retrouver en séance de travail pour COTELUB et je suis ravi de vous recevoir à Beaumont de Pertuis ».

Madame Josiane PANATTONI est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Président rappelle que les pouvoirs doivent être adressés par mail à contact@cotelub.fr (Mme Valérie Honorat) et non pas par sms/whatsapp/messenger et si possible un peu en avance.

Monsieur le Président propose le retrait de l'ordre du jour du point 6 - *Election des délégués au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien de l'Eze (SIAE), car des discussions sont en cours avec Pertuis.*



1. Création de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)



Composition :

- Le président en est membre de droit
- 5 titulaires
- 5 suppléants

Mission :

Pour les marchés passés en procédure formalisée (marché dont les seuils dépassent les seuils européens soit à la date de vote du CC :

- Prestations et Fournitures > 214 000€
- Travaux > 5 350 000 €)

- Analyses de candidatures et des offres
- Attribution desdits marchés

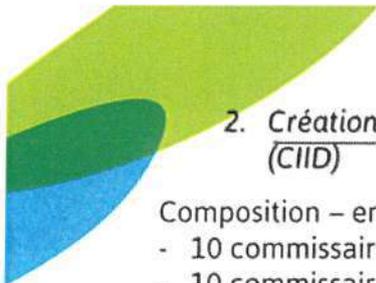
www.cotelub.fr

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

Sont désignés membres de la Commission d'Appels d'Offres

Titulaires	Suppléants
Michel PARTAGE	Séverine MAUGAN-CURNIER
Jean-Louis ROBERT	Geneviève JEAN
Nicolas SALERNO	Catherine SERRA
Alain GOUIRAND	Michel SIMOS
Brigitte MARGAILLAN	Karine MOURET

Unanimité des suffrages exprimés



2. Création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Composition – en plus du président membre de droit:

- 10 commissaires titulaires
- 10 commissaires suppléants

désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste **de 40 contribuables proposée par le Conseil Communautaire.**

Mission :

En matière de fiscalité directe locale, elle émet un avis sur les locaux professionnels et biens divers notamment sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation

Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

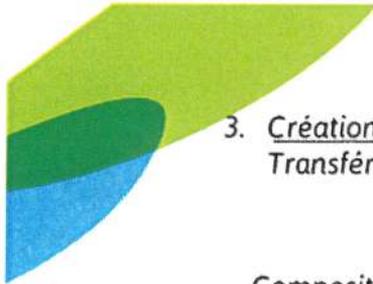
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'établissement public de coopération intercommunale ou des communes membres;
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne;
- Être âgés de 18 ans révolus;
- Jouir de leurs droits civils;
- Être familiarisés avec les circonstances locales;
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

Arrivée de Mesdames Maurel & Khalizoff

Liste des 40 commissaires qui seront proposés

Serge ALBERTINI	Gwenaëlle DUPONT	Geneviève JEAN	Françoise RAOUX
Pierre AUBOIS	Philippe EGG	Samantha KHALIZOFF	Grégory RISBOURG
Frédérique BALDRAN	Marie-Claire FEREOUX	Brigitte MARGAILLAN	Maryvonne ROSELLO
Myriam BONETY	Albert GAGGIOLI	Eve MAUREL	Richard ROUZET
François BONNET	Florian GALLI	Karine MOURET	Nicolas SALERNO
Jean-Louis BOREL	Mylène GARCIN	Yannick NOUVEL	Catherine SERRA
Serge CASSAN	Alain GARDON	Josiane PANATTONI	Christian SEVERI
Géraud DE SABRAN PONTEVES	Catherine GIRARD	Béatrice PAUMIER-LALLEMAND	Armelle TOUATI
Alain DE VILLEBONNE	Josiane GIRAUDON	Ghislaine PINGUET	Régis VALENTIN
Mariane DOMEIZEL	Daniel GRAFFOULIERE	Raoul PONS	Claude VIRETTI

Unanimité des suffrages exprimés



3. Création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Composition :

- 1 membre par commune

Mission :

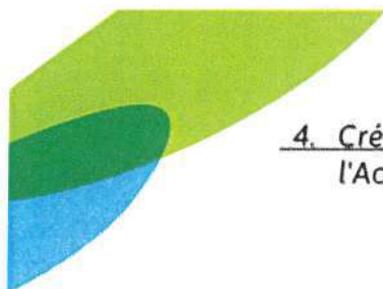
- Analyse financière des transferts des Compétences transférées

Arrivée de Mesdames Dauphin & Paumier-Lallemand

Liste des membres de la CLECT

Ansouis	Mylène GARCIN
La Bastide	Séverine MAUGAN-CURNIER
La Bastidonne	Maryvonne ROSELLO
Beaumont	Jacques NATTA
Cabrières	Geneviève JEAN
Cadenet	Jean-Marc BRABANT
Cucuron	Jean-Yves RIOU
Grambois	Marie CASTO
La Motte d'Aigues	Nathalie LEBOUJ
La Tour d'Aigues	Albert GAGGIOLI
Mirabeau	Bernadette VITALE
Peypin d'Aigues	Brigitte PASCAL FREYTAG
Saint Martin de la Brasque	Catherine GIRARD
Sannes	Brice DE BALMAN
Villelaure	Jean-Louis ROBERT
Vitrolles en Luberon	Patricia GERBE

Unanimité des suffrages exprimés



4. Création de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH)

Composition - le président de COTELUB est membre de droit :

- Un représentant par commune membre de COTELUB
- Un représentant des associations d'usagers
- Un représentant des associations de personnes handicapées

Mission :

Dans les limites des compétences transférées à COTELUB

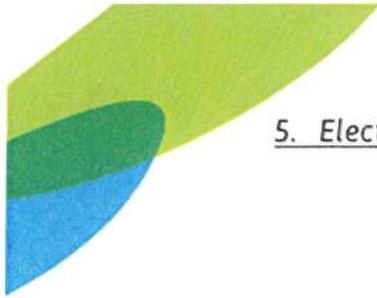
- Dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, des espaces publics et transports pour tous les types de handicap
- Etablit un rapport annuel présenté en CC
- Est destinataire des projets d'agendas d'accessibilité

www.cotelub.fr

Liste des membres de la CIAPH

Ansouis	Géraud de SABRAN-PONTEVES	La Motte d'Aigues	Valérie NUGNES
La Bastide	Nicolas SALERNO	La Tour d'Aigues	Pierre AUBOIS
La Bastidonne	Béatrice PAUMIER-LALLEMAND	Mirabeau	Bernadette VITALE
Beaumont	Gilles QUERE	Peypin d'Aigues	Brigitte PASCAL FREYTAG
Cabrières	Gregory RISBOURG	Saint Martin de la Brasque	Joëlle RICHAUD
Cadenet	Emilie BASTIE	Sannes	Eve MAUREL
Cucuron	Anne-Marie DAUPHIN	Villelaure	Jean-Louis ROBERT
Grambois	Brigitte MARGAILLAN	Vitrolles en Luberon	Alain DE VILLEBONNE

Unanimité des suffrages exprimés



5. Election des délégués au Syndicat Durance Luberon



Statuts de ce Syndicat mixte fermé auquel COTELUB adhère pour l'ensemble des compétences soit :

- L'eau,
- L'assainissement collectif
- L'assainissement non collectif.

Représentation par 32 délégués.

Liste des délégués au Syndicat Durance Luberon

Commune		
Ansouis	Géraud DE SABRAN PONTEVES	Thierry FLORES
La Bastide	Séverine MAUGAN- CURNIER	Nicolas SALERNO
La Bastidonne	Maryvonne ROSELLO	Michel PARTAGE
Beaumont de Pertuis	Jacques NATTA	Xavier ROUMANIE
Cabrières D'Aigues	Geneviève JEAN	Remy FRANCESCHI
Cadenet	Pierre LORIEDO	Elie JAUMARY
Cucuron	René LAURENT	Régis VALENTIN
Grambois	Alain FERETTI	François BONNET
La Motte d'Aigues	Chantal BLANC	Baptiste CAVALIER
La Tour d'Aigues	Jean-François LOVISOLO	Jean-Luc BOREL
Mirabeau	Robert TCHOBDRENOVITCH	Vincent ESPITALIER
Peypin d'Aigues	Karine MOURET	Bruno ROUMESTAN
Saint Martin de la Brasque	Joëlle RICHAUD	Marie-Claire FEREOUX
Sannes	Eve MAUREL	Armelle TOUATI
Villelaure	Jean-Louis ROBERT	Richard ROUZET
Vitrolles en Luberon	Alain DE VILLEBONNE	Patricia GERBE

Unanimité des suffrages exprimés



6. Election des délégués au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD)



Compétences de ce Syndicat mixte ouvert :

- gestion de l'espace alluvial de la Durance,
- gestion du bassin versant
- gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations le long de la Durance et de son bassin versant

Représentation de COTELUB :

- 5 délégués titulaires
- 5 délégués suppléants

www.cotelub.fr

Liste des délégués au SMAVD :

Titulaires	Suppléants
Robert TCHOBDRENOVITCH	Geneviève JEAN
Jacques NATTA	Séverine MAUGAN CURNIER
Jean-Louis ROBERT	Romain BRETTE
Jean-Marc BRABANT	Michel SIMOS
Michel PARTAGE	Samantha KHALIZOFF

Unanimité des suffrages exprimés



7. Election des délégués au SIECEUTOM



Compétences de ce Syndicat mixte fermé :

- Traitement des déchets

Représentation de COTELUB :

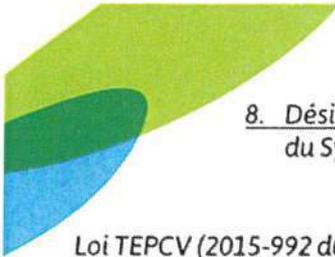
- 8 délégués titulaires
- 8 délégués suppléants

www.cotelub.fr

Liste des délégués au SIECEUTOM

Titulaires	Suppléants
Michel PARTAGE	Pierre AUBOIS
Robert TCHOBDRENOVITCH	Alain DE VILLEBONNE
Jean-Louis ROBERT	Eve MAUREL
Séverine MAUGAN-CURNIER	Alain GOUIRAND
Marc DUVAL	Brigitte MARGAILLAN
Pierre LORIEDO	Karine MOURET
Laure ARNAUD	Grégory RISBOURG
Jean-Claude DOSSETTO	Jacques NATTA

Unanimité des suffrages exprimés



8. Désignation d'un représentant à la commission consultative du Syndicat d'Energie Vauclusien (SEV)

Loi TEPCV (2015-992 du 17/08/2015):

- Création d'une **commission consultative** si il existe un Syndicat disposant de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution d'énergie électrique et tout EPCI à fiscalité propre inclus dans le périmètre de ce syndicat.
- En l'espèce: SEV et COTELUB

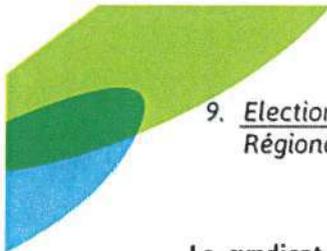
Désignation d'un représentant de COTELUB au sein de cette commission

Richard Rouzet



Candidature de N. Salerno, mais R. Rouzet se présente, N. Salerno retire sa candidature. R. Rouzet est choisi pour siéger au SEV.

Unanimité des suffrages exprimés



9. Election des délégués au Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL)

Le syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Luberon est un syndicat mixte ouvert ayant comme compétence l'aménagement et la gestion des parcs naturels régionaux.

Les statuts du syndicat stipulent que COTELUB est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Délégué titulaire	Délégué Suppléant
Catherine SERRA	Jean-Marc BRABANT



Unanimité des suffrages exprimés



10. Désignation du représentant dans les instances de l'Agence départementale de l'attractivité de Vaucluse – Vaucluse Provence Attractivité (VPA)

Statuts de l'association VPA:

- Collège « groupements de communes » => représentation de COTELUB

Désignation d'un représentant de COTELUB au sein de ce collège

Délégué titulaire	Délégué Suppléant
Jean-François LOVISOLO	Jean-Marc BRABANT

Il y a eu 4 candidatures – S'agissant d'une instance para-départementale, il est cohérent que JF. Lovisolo y soit, JM. Brabant sera son suppléant



www.cotelub.fr

Unanimité des suffrages exprimés



11. Désignation d'un représentant au GAL Haute-Provence

LEADER : programme d'appui aux territoires pour l'émergence de projets collectifs et de qualité à l'échelle d'un territoire déterminé.

GAL (Groupe d'Action Locale) : partenariat public-privé pour gérer le programme LEADER par un comité de programmation.

Désignation

- d'un Représentant Titulaire
 - d'un Représentant Suppléant
- De COTELUB au sein de ce comité

Délégué titulaire	Délégué Suppléant
Robert TCHOBDRENOVITCH	Séverine MAUGAN CURNIER



www.cotelub.fr

Unanimité des suffrages exprimés



12. Désignation des représentants à la commission de pilotage du projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

COTELUB fait partie des lauréats de l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

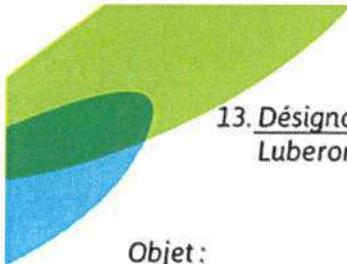
Désignation de 2 représentants de COTELUB au sein du comité de pilotage de ce TEPCV

Catherine-SERRA

Geneviève JEAN

Unanimité des suffrages exprimés

www.cotelub.fr



13. Désignation du représentant dans les instances d'Initiative Sud Luberon (ISL)

Objet :

- déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités de biens ou de services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement de TPE/PME sur le territoire du Sud Luberon.
- participer à la gestion du fonds COVID-Résistance porté par la Région

Collège « collectivités publiques » au sein duquel COTELUB doit désigner :

- un représentant titulaire
- un représentant suppléant au sein de ce collège

Délégué Titulaire

Robert TCHOBDRENOVITCH

Délégué Suppléant

Jean-François LOVISOLO

Unanimité des suffrages exprimés

www.cotelub.fr



14. Désignation des administrateurs et du représentant à l'assemblée des actionnaires de la SPL Durance Pays d'Aigues

La SPL Durance Pays d'Aigues est administrée par un Conseil d'Administration composé de 11 administrateurs, tous élus issus des assemblées délibérantes des actionnaires, dont 10 administrateurs de COTELUB.

Désignation de :
 10 administrateurs
 1 représentant de COTELUB à l'assemblée des actionnaires

SIEGES COTELUB	
Robert TCHOBDRENOVITCH	Philippe EGG
Séverine MAUGAN-CURNIER	Geneviève JEAN
Jean-Marc BRABANT	Mylène GARCIN
Jean-François LOVISOLO	Karine MOURET
Jean-Louis ROBERT	Josiane PANATTONI
SIEGE ASSEMBLEE DES ACTIONNAIRES	
Robert TCHOBDRENOVITCH	

Madame Khalizoff aurait souhaité faire partie de la SPL. Elle fait part de sa déception.



www.cotelub.fr

Unanimité des suffrages exprimés



15. Désignation des représentants aux conseils d'administration des collèges de La Tour d'Aigues et de Cadenet

Le code de l'éducation prévoit que le conseil d'administration des collèges de moins de 600 élèves comprend un représentant, et son suppléant, de l'EPCI où est situé l'établissement scolaire.

Ce représentant a voix consultative.

COLLEGE ALBERT CAMUS – LA TOUR D'AIGUES	
Robert TCHOBDRENOVITCH	Pierre AUBOIS
COLLEGE LE LUBERON - CADENET	
Robert TCHOBDRENOVITCH	Jean-Marc BRABANT



www.cotelub.fr

Unanimité des suffrages exprimés



16. Désignation des représentants au sein des instances de l'Office de Tourisme Luberon Côté Sud

Statuts prévoient présence conseillers communautaires aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires

Désignation de 5 conseillers communautaires à l'exception du Président de COTELUB ou de son représentant.

Titulaires
Jean Marc BRABANT
Alain GUEYDON
Emilie BASTIE
Séverine MAUGAN CURNIER
Joëlle RICHAUD



Unanimité des suffrages exprimés



17. Création du comité de suivi chargé des avis sur les PLU et du suivi des autorisations d'urbanisme

Missions du comité :

- Compétence SCOT => COTELUB consultée au titre des PPA sur les PLU
Préparation des dossiers pour présentation en conseil
- Suivi du service mutualisé des autorisations du droit des sols.

Un seul comité de suivi pour les 2 sujets, composé de l'ensemble des maires

Ansouis	Géraud DE SABRAN PONTEVES
La Bastide	Séverine MAUGAN-CURNIER
La Bastidonne	Michel PARTAGE
Beaumont	Jacques NATTA
Cabrières	Geneviève JEAN
Cadenet	Jean-Marc BRABANT
Cucuron	Philippe EGG
Grambois	Alain FERETTI
La Motte d'Aigues	Alain GOUIRAND
La Tour d'Aigues	Jean-François LOVISOLO
Mirabeau	Robert TCHOBDRENOVITCH
Peypin d'Aigues	Karine MOURET
Saint Martin de la Brasque	Joëlle RICHAUD
Sannes	Eve MAUREL
Villelaure	Jean-Louis ROBERT
Vitrolles en Luberon	Alain DE VILLEBONNE

Robert Tchobdrenovitch : Je pense qu'il est très important que ce soit les maires qui participent à cette instance.

Unanimité des suffrages exprimés



18. Attribution du marché "Travaux d'urgence de reprise post crue sur 15 sites du territoire de COTELUB"

- 1/12/2019 – Crue
- **Impact sur les ouvrages :**
 - Travaux d'urgence de nettoyage déblaiement post crue **déjà réalisés ou en cours de finalisation**
 - Travaux d'urgence de consolidation de berges, de confortement des infrastructures endommagées (ponts, gués...) – **Objet du marché**
 - Travaux d'urgence sur 4 sites nécessitant des études complémentaires **qui feront l'objet d'une consultation ultérieure**

L'ensemble des travaux d'urgence inscrit dans les arrêtés doivent être réalisés avant **le 31 octobre 2020**

www.cotelub.fr



18. Attribution du marché "Travaux d'urgence de reprise post crue sur 15 sites du territoire de COTELUB"

Travaux d'urgence de consolidation de berges, de confortement des infrastructures endommagées (ponts, gués...) – Objet du marché

Concernent des ouvrages situés sur les communes de La Tour d'Aigues, Grambois, Ansois et Cucuron

- **Lancement marché :** 8/07/2020
- **Remise des offres :** 27/07/2020
- **Un candidat :**
 - Société Amourdedieu et Fils qui a déposé 1 offre de base et 1 variante
- **Proposition :**
- attribution à la Société Amourdedieu pour son offre variante pour un montant de 115 129 € HT soit 138 154,80 € TTC

www.cotelub.fr

Unanimité des suffrages exprimés



19. Approbation de l'avenant à la convention de partenariat flux petits aluminiums et souples du standard aluminium issu de collecte séparée

- **Janvier 2019 : signature convention avec le fonds de recyclage des petits aluminiums 2018-2022**
 - Objectifs :
 - ✓ augmenter les performances de collecte et de tri des petits aluminiums,
 - ✓ Participer au coût de la collecte et du tri des petits aluminiums
 - ✓ Verser une dotation aux démarches volontaires en faveur du recyclage de l'alu
- **août 2020 : avenant**
 - Transfert de la convention à l'Alliance pour le Recyclage des capsules en aluminium (GIP)
 - Mise en place d'un mandat de facturation

www.cotelub.fr

Unanimité des suffrages exprimés

Questions diverses

Information sur la mise en œuvre d'un dispositif d'aide d'urgence aux entreprises impactées par la crise sanitaire



Règlement d'intervention:

Objectif :

Soutenir les activités les plus impactées et maintenir les activités sur le territoire

Cibles : (estimatif 189 établissements)

- Tourisme : Hôtellerie, Restauration, Bar
- Services de proximité : coiffeurs, esthéticiennes
- Commerces de bien non alimentaires: hors agences immobilières

Conditions

- de 5 salariés ou - de 550 000 € de CA annuel
- Dont le lieu d'activité est localisé sur COTELUB
 - Qui dispose d'un local physique
 - Qui ne fait pas l'objet d'une liquidation

Contreparties :

- Limiter la saisonnalité
- Maintien de l'activité pendant 1 an
- Développer l'approvisionnement local

Non respect des conditions : remboursement de la subvention

Création d'un fonds de soutien d'urgence

Prime variable : max 3 000 €

2 modes de calcul :

- Taux de perte de CA entre le CA 2020 et 2019
- Taux de perte de CA entre le CA Moyen des 3 derniers mois avant la crise

→ % Obtenu appliqué à 3 000 €



Prime bonus : max 2 000 €

- Nombre de salarié
- Montant des charges (dont loyer)
- Actions mises en place durant le confinement pour maintenir l'activité
 - Gestion saine de l'entreprise
 - Entreprise vectrice de dynamisme en difficulté
 - Fonctionnement en circuit court

www.cotelub.fr

Un plan d'action et de soutien en faveur de l'économie locale

Simulation financement

Le café du Luberon : perte de 92 % de CA entre 2019 et 2020 (mars à juin)

- Prime variable : 92 % de 3 000 € soit 2 760 €
- Prime bonus : 1 500 €

Le café recense un salarié. Il s'agit du dernier commerce du village qui est vecteur de dynamisme (animation, ...).

Subvention totale : 4 260 €

Créatif coiffeur : perte de 80 % de CA entre 2019 et 2020 (mars à mai)

- Prime variable : 80% de 3000 € soit 2 400 €
- Prime bonus : 1 000 €

Projet d'embauche d'une apprentie pour la rentrée 2020, investissement en équipement de sécurité et report des loyers impossible (propriétaire privé)

Subvention totale : 3 400€



Création d'un fonds de soutien d'urgence

Mise en œuvre :

CC 20 août 2020 : Information générale aux élus communautaire

Mi-septembre : Lancement d'une première opération de communication

CC 24 septembre :

- Délégation compétence attribution des aides au Bureau
- Décision modificative budgétaire

Fin septembre : Pré - instruction des demandes (conjointe ISL / COTELUB)

Octobre : Décision du Bureau sur les demandes

Novembre : Mise en paiement des subventions

Une réorganisation du guichet économique local pour favoriser l'appropriation du dispositif :

> S'appuyer sur des relais territoriaux

- Elu référent:
- Représentant d'entreprises (association commerçants / regroupement)
- Partenaires

> Diversifier les points de contacts physiques :

- Organisation de permanences dans les communes sur RDV
- Organiser des événements délocalisés
- Remobiliser les partenaires sur le territoire

> Multiplier les modes de communication :

- Lettre info aux entreprises
- Conférence de Presse
- Information aux partenaires
- Affiches

Présentation du plan de soutien par Jean-François Lovisolo

Rappel du vote à Villelaure d'un fonds de soutien et d'une convention avec la Région.

Lancement prudent du dispositif avec une enveloppe de 15 k€ dans l'attente du résultat de l'audit prospectif de la trésorerie et du rapport de la cour des comptes en cours.

Pas de communication lourde dans l'attente de cette visibilité.

Il s'agit uniquement d'une information sur les critères qui sont mis en place pour l'attribution de cette aide.

En contrepartie, il y a un engagement de maintien de l'activité pendant un an de l'entreprise aidée.

L'aide sera attribuée en faisant la comparaison de l'activité 2020 par rapport à celle de 2019.

Rappel : sur le territoire, 35% des emplois sont liés au commerce de proximité

M. Garcin : On va leur demander des justificatifs ?

JF. Lovisolo : Bien sûr que oui... l'aide est uniquement liée aux problématiques du COVID.

J. Richaud : Il faut qu'il y ait un salarié ?

G. Risbourg : Et celui qui vient de créer son activité ?

JF. Lovisolo : Il n'a pas droit aux aides, parce qu'il faut une justification de perte sèche entre 2019 et 2020.

M. Garcin : On les connaît, les activités qui ont vraiment souffert ?

JF. Lovisolo : Oui, on a une grille

J. Panattoni : Les commerces ont déjà été sélectionnés ?

JF. Lovisolo : Non

Retour sur l'accident – Ansois – Monsieur le Président

Le 14 août, un camion BOM a heurté le pont d'Ansois avec sa grue, obligeant Géraud, que je remercie, à couper la circulation et à mettre en place une déviation.

Cela fait 7 ans que l'on y passe irrégulièrement, mais ce n'est pas le seul endroit et ce n'est plus possible de rendre service au détriment de la sécurité.

Il y a des situations non acceptables. M. Partage est chargé de recenser, avec les communes, les points noirs pour les modifier, les supprimer ou modifier les tournées, s'il n'y a pas d'autres solutions.

G. Risbourg : On a une idée sur la date de réouverture à la circulation ?

M. Garcin : G. de Sabran est en train de travailler pour sa réouverture. Les travaux devaient commencer le 24 août, mais les propriétaires les ont annulés. Le propriétaire du pont va reporter sa responsabilité, cela fera perdre du temps.

AM. Dauphin : Les cars scolaires ne passeront plus alors ?

G. Risbourg : Et les vendangeuses ?

M. Partage : La hauteur de passage risque d'être rabaissée ; ce n'est pas sûr que ces véhicules passent même après les travaux et la réouverture. .

M. Duval : Est-ce qu'on peut faire une étude sur le coût d'un changement de camion par rapport à la dimension des routes. Revenir à des dimensions plus petites.

JF. Lovisolo : Les routes sont soit communales, soit départementales ; COTELUB ne peut pas intervenir sur la dimension des routes.

Monsieur le Président : Ce n'est pas le seul problème, à Grambois par exemple, il y a le problème du passage à gué dont on ne sait pas s'il est dimensionné pour supporter le poids du véhicule.

Réouverture des gymnases – S. Khalizoff

Monsieur le Président : A la date d'aujourd'hui, la demande de protocole sanitaire des associations doivent être envoyées au Préfet, mais bien malin qui sait quelles seront les mesures au premier septembre.

P. Aubeis : Il me paraît difficile de ré autoriser les ouvertures des gymnases à cause de la circulation du virus en milieu clos, je vois mal comment on pourrait les rouvrir Peut-être pour les enfants car ils sont susceptibles de moins tomber malades et sont atteints moins gravement.

On fait maintenant beaucoup de tests et du coup on détecte plus de cas positifs en sud Luberon. Il y en a dans pratiquement toutes les communes.

JM. Borel : Je pense aux associations ; il faut leur donner les informations pour le 5 septembre, date des inscriptions... Les conséquences sont lourdes pour elles, elles peuvent avoir des salariés.

S. Khalizoff : Et pour les collègues ?

Monsieur le Président : On attend leur protocole et on verra. C'est de la responsabilité de l'Education Nationale.

P. Aubeis : A mon avis, on ne pourra pas mettre les gymnases à disposition avant fin septembre.

Etang de la Bonde – A. Gouirand

Où en sont les panneaux d'interdiction de baignade. L'arrêté est en cours. C'est bien COTELUB qui s'en occupe ? Quelle sera leur taille, est-ce qu'il y aura une référence à l'arrêté ?

Monsieur le Président : Il y aura au moins deux panneaux de grand format et on ajoutera un petit panneau avec le numéro de l'arrêté.

G. Jean : Je veux apporter une précision, sur Cabrières, la baignade, en dehors de la zone surveillée, est autorisée aux risques et périls du baigneur.

Contrat de ruralité – JL. Robert

Quand est ce qu'on en rediscute ? Pour le budget 2021 c'est important.

Monsieur le Président : La nouvelle sous-préfète vient d'arriver, on la laisse arriver

Plus aucune question diverse n'étant soulevée, la séance est levée à 19h02

Josiane PANATTONI
Secrétaire de Séance



Robert Tchobdrenovitch
Président

